



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Penthaz

Penthaz, le 26 septembre 2023

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
1303 PENTHAZ

Préavis du Comité Directeur N° 2/2023 relatif au budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, nous avons le plaisir de vous soumettre le budget de notre Association pour l'année 2024.

Le résultat suivant vous est proposé pour 2024 :

Recettes	CHF	1'919'000.00
Dépenses	CHF	1'242'742.00
Résultat		
Avant amortissement. /.	CHF	676'258.00
Amortissement	CHF	675'443.00

Résultat après amortissement	CHF	815.00
------------------------------	-----	--------



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Penthaz

PREAMBULE

Le Comité de direction de l'AIEE a pris la décision de reconduire les taxes actuelles pour l'année 2024, à savoir :

CHF 1.20 le m³ d'eau

La taxe fixe basée sur la valeur ECA est de 0.35 o/oo.

Pour ce qui est de la consolidation de nos emprunts, nous travaillons toujours sur du long terme, puisque certains emprunts se termineront en 2037, mais également à court terme sur des durées ne dépassant pas 6 mois, du fait d'une relève des taux. Nous relevons également certaines incertitudes au niveau des énergies.

Personnel Administratif et Exploitation

Monsieur Jean-Pascal Golay fêtera ses 25 ans d'activité en 2024. Selon règlement article 33 : Les employés reçoivent une prime de fidélité pour année de service dans l'AIEE, dont le montant ainsi que la périodicité sont précisés dans les prescriptions de l'AIEE. Selon sa demande, il prendra la moitié en salaire et l'autre moitié en vacances. Nous avons également tenu compte d'une indexation de 1,6 % sur les salaires.

Matériels d'exploitation

Ajustement du budget en fonction de l'année précédente et de l'usure du matériel.

Eau

Pour rappel nous utilisons de l'eau industrielle en lieu et place de l'eau du réseau, ce qui permet de faire une économie sur la facture d'eau potable.

Gaz

Au vu de la situation actuelle du marché, nous avons tenu compte d'une réadaptation de nos charges.

Electricité

Nous avons fait de même que le Gaz.

Honoraires et Prestations de services

Assurances, impôts ECA. Un ajustement a été fait pour 2024.



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthalaz, Pentthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Pentthaz

Intérêts de la dette

L'évolution des taux du marché font que nous n'avons plus de taux négatifs !

Amortissements des installations

Les amortissements sont faits en fonction des investissements à ce jour.

Encaissement des taxes

Le chiffre a été déterminé en fonction des encaissements des années précédentes.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

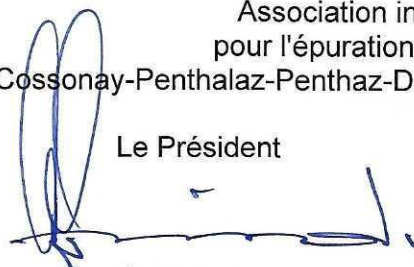
1. vu le préavis du Comité de direction N° 02/2023 relatif au budget 2024.
2. ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire.
3. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- d'adopter le budget du Comité de direction pour l'année 2024 tel que présenté.

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux usées
Cossonay-Penthalaz-Pentthaz-Daillens-Bettens-Bournens-Sullens

Le Président



C. Moinat

Le Secrétaire



B. Augsburg

DEPENSES

	Budget 2024	<i>Budget 2023</i>	<i>Comptes 2022</i>
<u>Frais Administration-Vacations</u>			
3003 Conseil Intercommunal-Vacation	5 000.00	5 600.00	4 560.00
3003.1 Comité de direction	12 000.00	12 000.00	11 000.00
3003.1 Chantier	3 000.00	5 000.00	0.00
3003.11 Passage Step	1 200.00	1 200.00	90.00
3003.12 KM Auto	4 000.00	4 000.00	4 000.00
3003.13 Séances diverses	7 500.00	7 000.00	7 260.00
3003.2 Commission de taxation	500.00	500.00	0.00
3003.3 Commission de recours	100.00	100.00	0.00
3003.4 Commission de gestion	500.00	500.00	90.00
3003.5 Commission des finances	500.00	500.00	240.00
3003.6 Commission technique	0.00	500.00	165.00
	34 300.00	36 900.00	27 405.00
<u>Personnel Adm. et Exploitation</u>			
3011 Prestations comptables	28 042.00	27 600.00	24 000.00
3011.1 Salaires Opérateurs	178 300.00	172 000.00	164 630.70
3030 Retenues AVS, AC	25 000.00	25 000.00	22 228.70
3040 Caisse de Pension	27 000.00	27 000.00	24 588.00
3050 Assurances Accident, Mal.etc	12 000.00	12 000.00	8 581.05
	270 342.00	263 600.00	244 028.45
<u>Indemnisation et Rbt Frais</u>			
3069 Frais divers des commissions	300.00	300.00	0.00
3091 Frais de formation	3 000.00	3 000.00	0.00
	3 300.00	3 300.00	0.00
<u>Frais de bureau</u>			
3101 Matériel de bureau, informatique	5 000.00	5 000.00	3 546.35
3102 Journaux, documentations	400.00	400.00	657.85
	5 400.00	5 400.00	4 204.20
<u>Matériels d'exploitation</u>			
3114 Fournitures et mat.exploitation	30 000.00	22 000.00	22 792.35
	30 000.00	22 000.00	22 792.35
<u>Achat, Eau, Energie, Combustible</u>			
3121 Eau	4 000.00	6 000.00	3 243.65
3122 Gaz	35 000.00	30 000.00	29 342.15
3123 Electricité	145 000.00	130 000.00	107 309.50
3124 Combustible, lubrifiants	2 000.00	2 000.00	1 116.95
	186 000.00	168 000.00	141 012.25
<u>Autres Fournit. & Marchandises</u>			
3133 Chlorure ferrique	32 000.00	32 000.00	26 122.00
	32 000.00	32 000.00	26 122.00
<u>Entretien</u>			
3141 Réparation et entretien	90 000.00	90 000.00	95 587.90
3141.1 Entretien Canalisation	70 000.00	70 000.00	752.75
3141.2 Contrat d'entretien	30 000.00	30 000.00	26 965.50
	190 000.00	190 000.00	123 306.15
<u>Traitement des boues</u>			
3162.1 Transport des boues	28 000.00	27 000.00	27 882.20
3162.2 Déshydratation des boues (Floculents)	55 000.00	55 000.00	54 800.05
3162.3 Incinération des boues	130 000.00	130 000.00	132 606.30
3162.6 Traitement des MP	60 000.00	70 000.00	45 517.70
	273 000.00	282 000.00	260 806.25
<u>Honoraires et Prest.Services</u>			
3181 Timbres, Affranchissements	2 000.00	2 000.00	2 402.10
3182 Téléphones, Adsl, etc.	2 500.00	2 500.00	2 467.30
3183 Frais bancaires	1 500.00	1 500.00	1 074.80
3184 Frais de poursuites	500.00	500.00	213.20
3185 Honoraire, gestion	15 000.00	6 000.00	0.00
3186 Assurances, Impôts et ECA	23 000.00	20 000.00	17 544.00
3189 Frais divers	20 000.00	20 000.00	17 076.60
3189.1 Charges d'exercice antérieur	0.00	0.00	0.00
	64 500.00	52 500.00	40 778.00
REPORT	1 088 842.00	1 055 700.00	890 454.65

A.I.E.E.

BUDGET 2024

DEPENSES	Budget 2024	<i>Budget 2023</i>	<i>Comptes 2022</i>
REPORT	1 088 842.00	1 055 700.00	890 454.65
Intérêt dette	153 900.00	92 500.00	83 142.60
3220 Intérêts bancaires	<u>153 900.00</u>	<u>92 500.00</u>	<u>83 142.60</u>
Amortissements Installations	675 443.00	664 850.00	665 503.00
3300 Amortissements prévus	<u>675 443.00</u>	<u>664 850.00</u>	<u>665 503.00</u>
TOTAL DES DEPENSES	1 918 185.00	1 813 050.00	1 639 100.25

A.I.E.E.

BUDGET 2024

RECETTES

	Budget 2024	<i>Budget 2023</i>	<i>Comptes 2022</i>
<u>Taxe d'épuration</u>			
6000 Encaissements des Taxes	1 820 000.00	1 750 000.00	1 779 592.20
6000.1 Facturation aux communes	15 000.00	22 000.00	14 414.40
6000.2 Facturation Biogaz	80 000.00	42 000.00	77 579.85
6000.3 Encaiss., Frais Poursuites	500.00	500.00	216.20
6002 Recettes diverses	3 000.00	10 000.00	2 855.30
6003 Intérêts créanciers	500.00	0.00	505.55
6004 Produits exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00
	1 919 000.00	1 824 500.00	1 875 163.50

TOTAL DES RECETTES

1 919 000.00

1 824 500.00 1 875 163.50

A.I.E.E.

BUDGET 2024**RESULTAT D'EXPLOITATION**

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
<u>Avant Amortissement</u>			
RECETTES	1 919 000.00	1 824 500.00	1 875 163.50
DEPENSES	1 918 185.00	1 813 050.00	1 639 100.25
Résultat / bénéfice	815.00	11 450.00	236 063.25
3800 Attribution réserve	0.00	0.00	236 000.00
Reprise des réserves		0.00	0.00
3300 Pertes sur factures	0.00	0.00	2.11
Amortissement supplément	0.00	0.00	0.00
RESULTAT FINAL	815.00	11 450.00	61.14

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES**
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-BOURNENS-SULLENS

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Penthaz, le 18 octobre 2023

**Rapport de la commission des Finances sur le préavis du Comité de Direction
N°2/2023 relatif au budget 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission des finances composée de :

Mr Pierre André ISCHI, commune de Penthalaz,

Mr Claude Bocion, commune de Bournens

Mr Sébastien Thiebaud, commune de Sullens,

Les membres des autres communes n'étaient malheureusement pas présents, malgré une convocation envoyée par mail en bonne et due forme.

Elle s'est réunie dans les locaux de l'AIEE, le 13 octobre dernier, en présence de l'ensemble des membres du CODIR, Messieurs Claude Moinat, Philippe Gerhard, René Nicolet, et Bernard Augsburger.

La commission des finances remercie le CODIR pour sa disponibilité et la clarté des informations transmises.

Les commentaires de la commission sont les suivants :

Personnel administratif :

Une indexation du salaire de 1.6% sera effectuée pour 2024 pour les collaborateurs. Une prime de fidélité sera logiquement versée à Mr Jean-Pascal Golay pour ses 25 ans d'activité sur le site.

Achat, eau, énergie, combustible :

Le poste combustible a été augmenté à 35'000 CHF suite à un entretien avec le fournisseur Holdigaz. Le poste électricité augmentera également de 130'000 CHF à 145'000 CHF aux vues des différents facteurs extérieurs qui impacteront sur notre approvisionnement sur des énergies.

Traitement des boues :

Pour le poste traitement des boues une réduction de 10'000 CHF est à noter dans le budget résultant de l'historique des dernières années passant ainsi à 60'000 CHF dans le budget 2024.

Honoraires et Prestations de Service :

Pour ce poste, seule la prévision des frais d'honoraires a été décidée d'augmenter, passant de 6'000 CHF à 15'000 CHF par rapport au budget 2023. L'augmentation est liée à des honoraires à prévoir en cas d'études portant sur des travaux supplémentaires. Ceci est une résultante des nouvelles obligations cantonales. Celles-ci imposent de gérer les périodes de pannes éventuelles par des bassins tampons pendant le moment de mise en route du générateur et ainsi éviter tout débordement en cas d'importants débits impossibles à gérer si rapidement et qui résulteraient sur un risque de déversement dans la Venoge.

Intérêt dette :

Nous ne bénéficions plus d'intérêts négatifs sur nos différents emprunts, ce qui oblige donc le budget 2024 à passer de 92'500 CHF à 153'900 CHF, soit 60'000 CHF d'augmentation prévu pour 2024. Tous les emprunts souscrits n'ont pas le même agenda ni la même périodicité. Le comité directeur suit l'évolution de ceux-ci avec précision et négocie au mieux dans l'intérêt de l'AIEE dès que c'est possible et nécessaire.

Taxe d'épuration :

Le budget 2024 prévoit un encaissement supplémentaire des taxes d'environ 70'000 CHF dû entre autres à l'augmentation du nombre de constructions dans nos communes, passant ainsi de 1'750'000 CHF à 1'820'000 CHF. De même, la facturation du biogaz produit par la STEP permettrait d'atteindre un budget 2024 à 80'000CHF par rapport à 42'000CHF dans celui de 2023. Ceci est lié à la hausse du prix de rachat du gaz et à une légère augmentation de notre production.

Budget général 2024 :

Le budget 2024 passe ainsi à 1'919'000 CHF, soit environ 95'000 CHF de plus que celui de l'année précédente. Malgré tout, le comité de direction estime un résultat à l'équilibre. (Excédentaire de 815 CHF).

Pour résumé, la hausse des coûts d'énergie et surtout la hausse des intérêts bancaires seraient compensés par une augmentation des recettes sur les taxes d'épuration ou encore la revente de biogaz.

Ces paramètres pris en compte et bien maîtrisés nous permettrons donc de maintenir de maintenir le prix du m3 à 1,20 CHF.

En conclusion et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir voter les conclusions du rapport qui ne diffèrent pas de celles du Comité de Direction, à savoir :

Le Conseil de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées,

- **Vu** le préavis du Comité Directeur n°02-2023 du 26 septembre 2023,
- **Oui** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet,
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le préavis tel que présenté.

Au nom de la Commission :

Pour Penthaz :

Monsieur Pierre André ISCHI,

Pour Bournens :

Monsieur Claude Bocion

Pour Sullens :

Monsieur Sébastien Thiébaud,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name 'Sébastien Thiébaud'.